

Adresse de la société populaire de Boulieu (Ardèche), lors de la séance du 13 brumaire an III (3 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Boulieu (Ardèche), lors de la séance du 13 brumaire an III (3 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 336;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21525_t1_0336_0000_2

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Citoyens représentans,

Dans la lutte des vertus et des vices, les républicains ne peuvent hésiter; la Convention, digne du mandat qu'elle a reçu du peuple, veut la justice et l'humanité et quelques scélérats disseminés dans la République, encore teints du sang qu'ils ont fait couler, vous demandent audacieusement de perpétuer la terreur et la mort.

Non, citoyens représentans, la confiance est rétablie dans tous les coeurs vraiment patriotes, vous ne la détruirez pas; la justice régnera; le gouvernement révolutionnaire marchera; les aristocrates, les buveurs de sang, les intrigans dominateurs seront anéantis, et le peuple français jouira enfin des bienfaits d'une révolution qui doit s'achever, non par de nouvelles proscriptions, mais par la punition prompte et sévère des hommes qui entravent vos vues sages et bienfaisantes. Ne croyez pas que le voeu du peuple soit exprimé par quelques adresses, la plupart mendieuses, qui vous parviennent, et qui provoquent des mesures révoltantes que vous ne sauriez adopter; des coupables, tremblant devant le glaive de la loi déjà levé sur leurs têtes, sont les seuls auteurs de ces écrits infames que la masse entière des bons citoyens réprouve.

Les républicains de Tonneins doivent un désaveu formel aux principes sanguinaires d'une adresse du comité révolutionnaire de leur commune; les papiers publics en ont déjà fait justice, et il n'est pas un vrai patriote qui n'ait été indigné de cette production monstrueuse.

Courage, énergie, constance, braves et fidèles représentans; que les cris de quelques forcenés ne vous arrêtent pas; établissez solidement le règne des lois révolutionnaires jusqu'à la paix, et celui de la justice pour toujours.

Suivent quatre pages de signatures.

b

[La société populaire de Boullieu à la Convention nationale, le 10 vendémiaire an III] (7)

Liberté, Égalité ou la mort.

Citoyens Représentants

La société populaire de Boullieu n'est qu'un point imperceptible dans la République, elle a cependant le droit d'annoncer son opinion, elle ne variera pas dans ses principes, elle a juré de mourir plutôt que de perdre la liberté, l'égalité; elle a applaudi aux démarches sages et vigoureuses qu'a prises la Convention pour faire disparaître de la terre de la liberté les tirans qui se trouvaient dans son sein et autour d'elle; elle applaudit encore à sa conduite sage qu'elle tient dans ce moment; ce n'est pas la terreur qui forme des Républicains, c'est des lois sages; elle croit que l'on ne peut être réellement libre

que sous l'empire de la loi, qu'un vrai républicain ne doit obéir qu'à elle seule; qu'en conséquence tous ceux qui contrarient la Convention nationale et qui ne se soumettent pas à ses décrets sont des perturbateurs du bonheur général, les vrais ennemis de la liberté, de l'égalité; elle engage ses Représentants à tenir la main à l'exécution des décrets de la Convention, à faire punir sévèrement tous ceux qui voudraient les eluder et de regarder tous les individus de la République qui les suivent exactement comme ses frères; enfin la société populaire de Boullieu promet et jure de ne jamais se séparer de la Convention, de mourir pour la défendre contre tous les intrigans et ambitieux, elle fait les vœux les plus vifs pour le bonheur général.

Arreté dans sa séance publique du dixième vendémiaire troisième année de la République française une et indivisible et ont les president et secretaires signés.

Salut et fraternité.

Vive la République, vive la Convention.

BEAUVOIR, *président*, DESFRANÇAIS,
ARNAL, *secrétaires et 23 autres signatures.*

c

[La société populaire d'Allauch à la Convention nationale, le 12 vendémiaire an III] (8)

Représentants

Si vous vouliez découvrir la vérité ne la cherchez pas dans ces adresses banales et mensongères dont la fabrique est peut être à Paris et qui se repetent en echo de commune en commune. C'est dans les campagnes que vous connoîtrez l'opinion publique. C'est là que le simple instinct révolutionnaire et le seul bon sens patriotique nous garantissent de l'influence de tous les charlatans politiques.

On crie à la persecution des patriotes, au reveil de l'aristocratie et du moderantisme...

Les hommes qui sous nos yeux poussent ce cri de guerre sont des scélérats gorgés de pillage et de crime et qui craignent qu'on ne leur demande compte de leur conduite; ils invoquent le regne de la terreur, parce que leurs crimes appellent d'autres crimes, ils voudroient convertir en tombeaux ces affreuses prisons, ou ils ont entassés leurs victimes de peur que leurs voix menaçante ne les accuse au grand jour.

Dans le moment où l'on se disposoit à assassiner la représentation nationale à marseille, des emissaires vinrent à allauch pour nous faire prendre les armes en criant à la persecution des patriotes. Nous nous insurgeames comme ils le desiroient mais ce fut pour défendre la Représentation nationale et les impudents emissaires furent arrêtés; il ne faut qu'être sensible à son propre interet pour convenir que la Convention nationale est le centre de toutes nos

(7) C 325, pl. 1409, p. 11. *Bull.*, 20 brum.

(8) C 325, pl. 1409, p. 10. *Bull.*, 14 brum.